



CATÉGORIES DE MISES EN CANDIDATURES :

PRIX RECONNAISSANCE

- **Agriculture et agroalimentaire ***

Cette Reconnaissance est attribuée à une entreprise ou individu de la Côte-de-Beaupré qui produit, exploite ou transforme des biens directs et indirects destinés à l'alimentation humaine. Cette Reconnaissance peut aussi être attribuée à une personne, un événement ou une entreprise effectuant la mise en valeur de l'agroalimentaire.

- **Industrie et commerce ***

Cette Reconnaissance est attribuée à une entreprise, ou individu de la Côte-de-Beaupré dont la majorité du chiffre d'affaires est lié à la mise en marché et à la commercialisation de biens ou de services au gros, au marché de détail ou en vente directe au consommateur. Quant à elle, l'entreprise du secteur industriel doit être orientée vers la production en série de biens, de façon non artisanale, et assure l'ensemble des processus : étude, fabrication, commercialisation et gestion.

- **Tourisme ***

Cette Reconnaissance est attribuée à une entreprise événement ou individu de la Côte-de-Beaupré, qui œuvre dans le domaine du tourisme, de l'hôtellerie ou de la restauration.

- **Arts et culture ***

Cette Reconnaissance est attribuée à une entreprise, événement ou individu de la Côte-de-Beaupré qui œuvre dans le domaine de la culture, des arts ou du patrimoine.

- **Sports et plein air ***

Cette Reconnaissance est attribuée à une entreprise, événement ou individu de la Côte-de-Beaupré qui œuvre dans le domaine des sports et du plein air.

- **Embellissement et amélioration du territoire**

Cette Reconnaissance est attribuée à une municipalité ou un individu de la Côte-de-Beaupré qui a contribué de façon significative à l'embellissement de sa propriété, de sa rue ou de son quartier.

- **Bénévole de l'année**

Cette Reconnaissance est attribuée un individu de la Côte-de-Beaupré œuvrant bénévolement dans un organisme ou une cause dont l'implication exceptionnelle contribue à améliorer son milieu.

- **Personnalité de l'année**

Cette Reconnaissance est attribuée à un individu de la Côte-de-Beaupré pour une ou des réalisations exceptionnelles ou pour sa contribution significative à son milieu au cours de l'année.

- **Entreprise de l'année**

Cette Reconnaissance est attribuée à une entreprise de la Côte-de-Beaupré pour une ou des réalisations exceptionnelles ou pour sa contribution significative à son milieu au cours de l'année.

* Les catégories marquées d'un astérisque doivent s'inspirer des critères d'évaluation pour la rédaction de leur dossier de candidature.